

HONORAIRES à partir du 1^{er} Janvier 2020

1. Toutes transactions immobilières :

Montant des honoraires (toutes charges comprises) :

< 50 000€	5000€ (forfait)
50 001 à 100 000€	8 %
100 001 à 200 000€	7 %
200 001 à 300 000€	6 %
300 001 à 500 000€	5 %
500 001 à 1 000 000€	4,5 %

2. Aide à la Location :

Honoraires d'agence (montant du loyer annuel): 7 % pour le locataire et 7 % pour le propriétaire.

3. Gestion :

Administration de biens (sommes encaissées) : 7%

4. Evaluations :

Evaluation écrite et complète pour succession : 120 € TTC

